



29.4.2010

A7-0099/2010/err01

ERRATUM

au rapport

concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2008, section III – Commission et agences exécutives (SEC(2009)1089 – C7-0172/2009 – 2009/2068(DEC))

Commission du contrôle budgétaire

Rapporteur: Bogusław Liberadzki
A7-0099/2010

Proposition de résolution

Libeller le paragraphe 53 comme suit:

53. propose que les institutions de contrôle nationales, en qualité d'auditeurs externes indépendants et dans le respect des normes internationales d'audit, délivrent des attestations nationales d'audit sur la gestion des fonds de l'Union; invite la Commission à examiner la possibilité de modifier et d'adopter le calendrier de décharge afin de permettre aux auditeurs externes (nationaux) de contrôler en temps opportun les déclarations de gestion nationales;

(Concerne toutes les versions linguistiques.)